



Lycée V. Duruy
Mont de Marsan

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
ACADEMIE DE BORDEAUX
REGION AQUITAINE

CONSEIL D'ADMINISTRATION du 10 février 2014

Le présent procès verbal
compte 15 pages, annexes
comprises

La séance est ouverte à 18 h 05.

Le quorum est atteint avec 19 membres présents sur 29 (annexe 1).

M. GOARIN sera secrétaire de séance.

L'ordre du jour (annexe 2) est adopté

Le procès verbal de la séance du 14 novembre 2013 est adopté à l'unanimité,

Le conseil accepte la présence de 3 observateurs : Mme BROWNE, professeure irlandaise, Mme CORREIA, fondé de pouvoir, Mme GALLATO, professeur au lycée.

1. Règlement intérieur du Conseil d'administration

Le projet de RI du CA figurait en annexe 3 du PV du CA précédent. Il est soumis au vote et adopté à l'unanimité.

2. Règlement intérieur de l'établissement

Le Proviseur propose d'ajouter à l'article 18 du RI du lycée la phrase suivante :

« L'usage de la cigarette électronique est interdit dans l'enceinte de l'établissement ».

Il précise que le CVL a été consulté à ce sujet et a, après discussions, donné un accord unanime à cette phrase.

L'interdiction dans les locaux est une obligation : la fumée déclencherait les alarmes.

La discussion a porté sur la cour. Il a été conclu qu'il n'y avait ni raison majeur ni possibilité concrète de différencier les deux types de cigarettes dans la cour. Les élèves ont donc en CVL choisi l'option « dans l'établissement » plutôt que l'option « dans les bâtiments ».

Le CA vote à l'unanimité dans le même sens.

L'article 18 sera donc rédigé ainsi :

Conformément à la loi la consommation de tabac est interdite dans l'établissement.

L'utilisation de la cigarette électronique est également interdite dans l'enceinte du lycée.

L'introduction (suite sans changement)

3. Décisions budgétaires modificatives pour information

Pour 2013 le lycée a reçu des subventions fléchées :

- De l'Etat 3.941 € pour abonder les fonds sociaux
- De la Région :
 - o 7.757,50 € au titre de l'aide à l'enlèvement des déchets (moitié de la facture)
 - o 3.798,22 € pour aide aux transports en EPS
 - o 5.900 € pour aide aux locations de salles en EPS
 - o 10.000 € au titre de la maintenance des appartements de fonction (agent d'accueil, CPE)

Pour 2014

- o 800 € pour le projet « yes, ouïe can »
- o 5.000 € pour l'achat d'un lave vaisselle spécifique pour les laboratoires de physique
- o 10.000 € pour du matériel destiné aux bac S sciences de l'ingénieur

Ces décisions budgétaires ne recueillent pas d'observation.

4. Contrats et conventions

- Occupation de l'internat :
 - o Du 29/6 au 6/7 : par le festival Arte Flamenco (Conseil Général)
 - o Du 17 au 21/7 : par des orchestres dans le cadre des Fêtes de la Madeleine (Ville de Mont de Marsan), avec gardiennage fourni par la ville
 - o Du 20 au 22/6 : pour la compétition Handisports Landes (Conseil Général)
- Le Proviseur est autorisé, à l'unanimité, à signer les conventions permettant à ces organismes de louer des nuitées à l'internat au tarif voté en juin 2013 (10 € par personne et par nuit)
- Gymnase : Pour la compétition Handi Landes, le gymnase sera également loué à l'organisateur, toujours au tarif voté (10,50 € l'heure).
 - Contrats photocopieurs : le contrat de location des appareils du parc de reprographie et le contrat de maintenance (société SEB) des mêmes appareils viennent à échéance en 2013. Ces contrats avaient été adoptés pour une durée de trois ans éventuellement renouvelable un an. Il est proposé de profiter de cette possibilité, notamment eu égard à la qualité du service de maintenance et parce que le matériel est actuellement en bon état.
Le Conseil donne un accord unanime à cette possibilité.
 - Il en est de même pour le contrat de maintenance téléphonique avec la société AXIANS. Même accord du CA.
 - Formation des emplois aidés : autorisation de signer avec le lycée H TAZIEFF, mutualisateur, une modification à la convention de gestion des emplois aidés de façon à permettre, sans frais pour le lycée, les opérations de formation prévues pour ces agents.
 - Le lycée Despiau dispose d'un minibus qu'il peut mettre à disposition en cas de besoin. Ce besoin se fait sentir pour un déplacement à Bordeaux le 21 mai des élèves de « Course en cours ». La location est de 40 € par jour, plus l'essence. Le conseil donne un accord unanime à la signature d'une convention permettant cette location.
 - Le lycée envoie parfois des élèves en stage dans divers LP. Pour ce faire une convention précisant les conditions existe. Elle permet en particulier de prendre en charge l'hébergement dans l'établissement d'accueil avec la facturation faite dans l'établissement d'origine. Le CA autorise le proviseur à signer ce type de convention.
 - Théâtre sous chapiteau. L'association des anciens élèves a été sollicitée pour subventionner cette opération qui s'est magnifiquement déroulée. Sans préjuger de son accord, le CA autorise le chef d'établissement à recevoir tout don de cette association à cet effet.
Le Proviseur précise qu'à ce jour le lycée reste financeur pour 2.400 € dans cette opération.
 - Le CA autorise une sortie au Pic du Midi en mai (date à préciser en fonction des disponibilités et de la météo) pour les élèves de 2° suivant l'enseignement de méthodes et pratiques scientifiques.

5. Enseignement du portugais

Mme EL BAKKALI interroge le proviseur sur l'ouverture de l'enseignement du portugais en 2° à la prochaine rentrée.

Ce dernier répond qu'il n'est pas, à l'heure actuelle, concerné : la carte des langues, fixée par le Rectorat, ne prévoit pas cette possibilité. Il n'a été destinataire d'aucune information au sujet de cet enseignement.

Un débat s'engage sur la poursuite de scolarité due aux élèves ayant commencé cet enseignement en classe bi-langues au collège : poursuite à Mont de Marsan, à Parentis, à Tyrosse, autre...

Le Proviseur ne pourra en aucun cas l'ouvrir sans d'une part une décision rectorale modifiant la carte des langues et d'autre part le financement en heures poste correspondant.

Les membres du conseil insistent sur la nécessaire poursuite d'études à Mont de Marsan pour les 19 élèves de 3° concernés.

La motion jointe en annexe 3 est adoptée à l'unanimité moins 2 abstentions.

6. Rentrée 2014.

Le proviseur présente un premier tableau (annexe 4) faisant état des prévisions d'effectifs pour la rentrée 2014.

Les effectifs prévus permettent la structure suivante :

- En seconde : ouverture d'une dixième classe (non dédoublée)
- 4 classes de 1° S (1 mixte SI - SVT, 1 SI, 2 SVT), 2 1°ES, 2 1° L, 1 1° STMG
- Même structure en T (sauf en T ES où une des 2 classes ne sera pas dédoublée).

Si les prévisions d'effectifs montant de 1° en T s'avèrent exactes, et que le taux de réussite au baccalauréat S n'est pas très bon, il est possible que cette structure conduise à des difficultés pour les redoublements de T S.

La dotation est de 1144 heures poste et 120 heures supplémentaires.

La consommation est calculée dans le tableau figurant en annexe 5. Cette consommation est, à l'heure près, consommée par les enseignements obligatoires dans la prévision. Cette situation ne permettrait aucune action propre à l'établissement : ces actions sont financées par des HSA transformées en HSE.

Le conseil pédagogique a été consulté et le sera à nouveau au cours du 3° trimestre : si les prévisions se concrétisaient en juillet, il faudrait avoir prévu des solutions de secours.

En attendant la question du jour est de distribuer au mieux les heures disponibles, notamment dans les enseignements pluri et transdisciplinaires

Pour ce faire sont examinés les tableaux figurant en annexe 6 : proposition de répartition des heures d'ECJS, de TPE, d'accompagnement personnalisé et de dédoublement.

En annexe 7 figure un tableau sur la consommation des heures pour effectifs allégés qui montre une surconsommation de 18.5 h, au moins. Les dédoublements du tableau 7 ne sont pas la seule utilisation de ces heures : il y a aussi divers enseignements (allemand, italien 2, euro, spécialités ...) qui se révèlent consommateurs d'heures non spécifiquement financées..

Le conseil donne un avis favorable à ces répartitions.

Est examinée ensuite la répartition des heures poste. Une proposition est faite, puis amendée (modification en EPS, philosophie et lettres). Le tableau figurant en annexe 8 récapitule discipline par discipline les propositions. Il en ressort les changements suivants par rapport à l'année en cours :

Philosophie : augmentation du BMP de 8 à 10 h

Lettres : augmentation du BMP de 6 à 7 h, poste à 18 h au lieu de 15.

Anglais : un poste à 18 h au lieu de 12, diminution du BMP de 7 à 4h

Italien : 15 HP au lieu de 12 (diminution du service donné au collège)

HG : augmentation du BMP de 10 à 14 h

SES : BMP passant de 7 à 5 h

Maths : 2 BMP à 9 h et non plus poste à 12 h.

Physique : poste à 18 h au lieu de 12.

EPS : création d'un BMP de 2 h

Sciences de l'ingénieur : création d'un BMP de 9 h

Sciences de gestion : fermeture d'un demi poste (retraite)

Mme CAMPAGNOLLE, ainsi que certains autres enseignants, font remarquer que le nombre d'heures supplémentaires leur semble excessif. Elle présente une motion qui figure en annexe 9.

Le Proviseur pose la question « Etes vous d'accord avec la proposition de répartition de ces 1144 HP ? »

Pour : 3, abstentions : 9, contre : 7

La répartition proposée est donc refusée. Conformément à la réglementation ; un nouveau CA devra se tenir dans les dix jours. Les congés ne permettront pas de tenir ce délai. Le CA aura donc lieu dans la semaine de la rentrée.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 20h 00.

Le secrétaire de séance

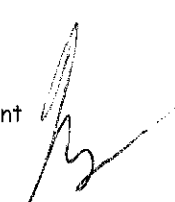
F. GOARIN



Lycée Victor Duruy avenue de Nonères BP 109
Tél : 05.58.05.79.79 télécopie : 05.58.05.79.77

Le Proviseur, Président

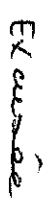



J. D. DAUX



40002 MONT DE MARSAN CEDEX
@ : ce.0400017b@ac-bordeaux.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 février 2014

CIV	NOM	PRENOM	FONCTION	MAIL	SUPPLÉANT	SIGNATURE
M.	DAUX	Jean Dominique	Proviseur	Pr.0400017b@ac-bordeaux.fr		
Mme	GROS	Frédérique	Proviseur Adjoint	frederique-nath.gros@ac-bordeaux.fr		
M.	HILLION	Damien	Intendant	Gest.0400017b@ac-bordeaux.fr		
Mlle	BEZELGA	Mireille	CPE	m.bezelga@voila.fr		
Mlle	CAMPAGNOLLE	Marianne	Enseignante	marianne.campagnolle@ac-bordeaux.fr	BUR Carine	
M.	PRADEL	Jean Paul	Enseignant	j.pradel@voila.fr	DUBOUCHET Patricia	
Mme	FRANCEZ	Marie Claire	Education	mfrancez@sfr.fr	DUFAU Pascale	
Mme	TELLAGORY	Christine	Enseignant	christine.tellagorry@ac-bordeaux.fr	JOIE Emmanuelle	
Mme	SCHIEPP	Colette	Enseignante	colette.schiepp@voila.fr	CICOLELLA Bruno	
Mme	DUCCOURNAU	Anne	Enseignante	anne.duccourrau@yahoo.fr	<u>GOARIN Fabrice</u>	
M.	CAZALA	François	Enseignant	francoiscazala@wanadoo.fr		
M.	DUFAU	Jean Luc	Personnel ATOSS	jldufau@wanadoo.fr	DUFIET Didier	
M.	BLANCHE	Thierry	Personnel ATOSS	tchococo@free.fr	LAVALLE Stéphanie	
Mme	DARENGOSSE	Christine	Personnel ATOSS	Penichon.christine@akeonet.com	DUPOUY Cécile	
Mme	EL BAKKALI	Valérie	Parent d'élève	v.el.bakkali@cegetel.net	NOE Fabienne	
M.	DEDIEU	Patrice	Parent d'élève	pdedieu@ymail.com	SERES Franck	
Mme.	MILLET	Isabelle	Parent d'élève	isa.millet@sfr.fr	TIMPANI Olivier	
Mme	GRIVEL	Marie Laure	Parent d'élève		COUSIN-LACROIX C.	
Mme	SABOUREAU	Laurence	Parent d'élève	Lau.raton@laposte.net	AUPETIT Bruno	

CIV	NOM	PRENOM	FONCTION	MAIL	SUPPLEANT	SIGNATURE
Melle	BASTIAT	Marine	Elève	christiane.bastiat@club-internet.fr	LEBLANC Estelle	
Melle	BARJAVEL	Alexia	Elève	Alexia.barjavel@laposte.net	AUBRIOT Bérénice	
M.	DELIS	Lucas	Elève	lucas.delis@orange.fr	MILLET Léo	
M.	BLANCCUART	Thomas	Elève	thomasblancquart@hotmail.fr	BERNADET Déborah	
M.	DOS SANTOS	David	Elève	stephanie.santos87@sfr.fr	BRANAS Maxime	
M.	BACHE	Alain	Conseil Régional	Landes.rep@wanadoo.fr	M. DELPEYRAT	
M.	TORTIGUE		Conseil Municipal		Mme DUPOUY VANTREPOL	
M.	LAGOEYTE	Jean-François	Conseil Municipal	Lagoeyte.jean-francois@bbox.fr	Mme DAVIDSON	
M.	CARRERE		Conseil Municipal		Mme LUCY	
M.	NOURY		Personnalité qualifiée			

Mont-de-Marsan, le 21/01/2013.

Monsieur le Proviseur

à

«CIV» «NOM» «PRENOM»

«ADRESSE»

«CODE_POSTAL» «COMMUNE»

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil d'Administration qui se tiendra le :

Lundi 10 février 2014 à 18 h
Salle multimédia

et de vous proposer l'ordre du jour suivant :

1. Préparation rentrée 2014
2. Répartition de la dotation horaire
3. Modification règlement intérieur : interdiction de la cigarette électronique dans le lycée
4. Affaires financières : diverses conventions
5. Questions diverses

Si vous avez des questions à ajouter à l'ordre du jour, vous êtes priés de les déposer au Secrétariat de Direction au plus tard le vendredi 7 février à 17 h.

En cas d'absence prévisible, merci de vous faire remplacer par un suppléant

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

J.D. DAUX



Conseil d'administration du 10 Février 2014 Lycée Victor Duruy

Motion présentée par les représentants des parents d'élèves FCPE Et soutenue par les représentants des enseignants – liste FSU

Depuis 4 ans maintenant, le portugais est enseigné au collège V Duruy. A la rentrée de septembre une vingtaine d'élèves, qui ont suivi cet enseignement, va arriver en seconde au lycée Duruy, mais ne pourra poursuivre cette formation et les élèves seront contraints de changer de Langue vivante. La politique du collège a toujours été de communiquer comme quoi le portugais serait enseigné au lycée. Et il est même signifié aux parents que tout élève inscrit en portugais ne pourra changer de langue en cours de cursus collège. Il faudra comprendre alors le désarroi des élèves et de leurs parents à la rentrée prochaine. Actuellement, les effectifs en portugais dans chaque niveau, sont conséquents. Pourquoi avoir laissé croire à une continuité de cet enseignement et ne pas le prévoir maintenant ?

C'est pourquoi, par cette motion, nous demandons l'ouverture de la LV2 portugais au lycée Duruy, avec évidemment une dotation horaire supplémentaire.

	SI	S	SVT	ES	L	Investition anglais / espagnol Total	max
TS1		34				34	35
TS2		34				34	35
TS3		34				34	35
TS4		34				34	35
tes1				32		32	35
tes2				20		20	24
TL1					30	30	35
TL2					30	30	35
objectif		68		68	52	60	248
TS 136							

T STMG 33
EFFECT 281

	SI	S	SVT	ES	L	total	maxi
1S1			35			35	35
1S2			35			35	35
1S3		35				35	35
1S4		27	7			34	35
1ES1				31		31	35
1ES2				31		31	35
1L1					31	31	35
1L2					31	31	35
TOTAL		62	77	62	62	263	280
objectif		62	77	62	62	263	280
1° S 139							

1 STMG 35
eff 1° 298
2° 318
NRC1 35
NRC2 29
total 961

		avant										ecjs																											
		lettres	HG	Philo	anglais	espagn	italien	alleman	SI	math	physiq	SVT	arts	EPS	SES	STG	ECJS	TPE	AP	effec all	lettres	HG	Philo	anglais	espagnol	italien	allemand	SI	math	physiq	SVT	arts	EPS	SES	STG	ECJS	TPE	AP	effec alleg
	1273,5	105,5	105,5	40	95,5	88	15	6	39	109,5	75,5	44,5	23	66	42	121	0	8	56	233,5	105,5	105,5	40	95,5	88	15	6	39	109,5	75,5	44,5	23	66	42	121	0	8	56	233,5
	1273,5		13	2	20	20			8	19,5	30,5	22,5		2	2	8,5				1273,5	18	2	2	20	20			8	19,5	30,5	22,5		1	1	5	6	136	1264	
									2	2	2	2	1	2	2	6				13																			153
									2	2	2	2	1	2	2	6				17																			177
									2	2	2	2	1	2	2	6				17																			177

-3
1267

TPE	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
SI	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Maths																				
phys																				
SVT	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
HG																				
LV																				
arts																				
SES																				
SE																				
Frang																				
	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2

Annexes

	2°1	2°2	2°3	2°4	2°5	2°6	2°7	2°8	2°9	2°10	1s1	1s2	1s3	1s4	1ES1	1ES2	1L1	1L2	1stgr	TL1	tes1	TES1	TS1	TS2	TS3	TS4	TW	
EFF AL	2°1	2°2	2°3	2°4	2°5	2°6	2°7	2°8	2°9	2°10	1s1	1s2	1s3	1s4	1ES1	1ES2	1L1	1L2	1stgr	TL1	tes1	TES1	TS1	TS2	TS3	TS4	TW	
lettres	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1								18
maths	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0,5	0,5			0,5			0,5	1					19,5
SVT	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	0,75	0,75	0,75	0,75					2				22,5	
Physiq	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	0,75	0,75	0,75	0,75					2				30,5	
ECJS	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5				0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	12	
Anglais	9										1	1	1	1	1	1	1	1				1	0,5	1	0,5	1	20	
espagn	7,5										0,5	1	1	1	1	1	1	1				0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	20	
SI													3	1	1	1	1	1					2				8	
hg																						0,5	0,5				2	
ap	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	4				2	2	2	2	52	
STG																											8,5	
philo																0,5	0,5						1				2	
SES																0,5	0,5										2	
ipe											1	1	1	1			1										7	
EE	1	1	1	1	1	1	1	0,5																			7,5	
	25	8,5	8,5	8,5	8,5	8,5	8,5	8,5	8,5	8,5	0	10	9,5	12	10	9	9	7	6	8,5	5	0	6	9	9	8,5	8	231,5
																			72,5	8,5	5	5	9	9	8,5	8	50,5	
																			64	8,5	5	5	9	9	8,5	8	231,5	
																											58	
																											8,5	
																											233,5	

dotation 91,5 94,5 91,5 94,5 72,5 8,5 64 8,5 50,5 8,5 58 8,5 231,5 233,5

AP	2°1	2°2	2°3	2°4	2°5	2°6	2°7	2°8	2°9	2°10	TL1	TL2	tes1	tes2	TS1	TS2	TS3	tes4	TW	
lettres	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	22
HG	1	1	1								1	1	1							9
Philo											1	1	1							3
anglais				1	1			1			1	1	1							8
espagnol						1					1	1	1							5
italien															1					0
allemand																				0
SI							1				1	1	1							6
math	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	23
physiq					1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	12
SVT			1	1																8
arts																				0
EPS	1																			1
SES		1													1					5
STG																			2	6
	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	2	4	4	4	4	4	4	4	4	108

Annexe 6

Reel

	2°1	2°2	2°3	2°4	2°5	2°6	2°7	2°8	2°9	2°10	1s1	1s2	1s3	1s4	1ES1	1ES2	1L1	1L2	1stgm	TL1	tes1	TES2	TS1	TS2	TS4	TM			
EFF ALL	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1								18	
autres	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0,5	0,5						0,5						19,5	
maths	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1,5	1,5	1,5	1,5	0,75	0,75	0,75	0,75				0,5						22,5	
SVT	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	0,75	0,75	0,75	0,75						2	2			30,5	
Physique	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	0,75	0,75	0,75	0,75						2	2			12	
ECJS	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5						1	1			28	
Anglais	9										1	1	1	1	1	1	1	1						1	1			23	
Espagnol	7,5										0,5	1	1	1	1	1	1	1						2	2			10	
SI														3														2	
Ang																						0,5						0,5	
app	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2									52	
STG																												8,5	
philo																												9,5	
SES															0,5	0,5												2	
lpe											1	1	1	1	1	1	1	1										7	
EE	1	1	1	1	1	1	1	0,5																				7,5	
	25	8,5	8,5	8,5	11,5	8,5	8,5	10	7,5	0	10	11	12	12	9	9	7	7	8	8,5	5	5	3	6	17	9	8,5	8	252
dotation										96,5																			
										94,5	9	9	9	9	7	7	7	7	7,5	8,5	5	5	3	6	17	9	8,5	8	233,5

Annexe ~~7~~

Consommation des heures
à effectifs allégés.

		actuel	rentrée	dem	total	besoins	hs
Philo	Mme Carfant	15	15		43	45	2
	barthelemy	18	18				
	rodriguez	8					
	BMP			10			
lettres	mollet	13	13		138	148,5	10,5
	reynaud	15	15				
	aurensan	16	16				
	suchet	15	15				
	dufau	18	18				
	goarin	18	18				
	le faou	18	18				
	martinez	6					
	duchaussoy	15		18			
	BMP			7			
ALL	boyer	6	0				
	C			6	6	6	0
angl	bady	18	18		112	123,5	11,5
	colas	18	18				
	dru	18	18				
	tyne	18	18				
	gavrit	12	0	18			
	staszak	7	0	4			
	winterton	18	0	18			
			0				
esp	M. atalaya	18	18		105	114	9
	Mme Atalaya	18	18				
	barraute	18	18				
	dane pallu	12	12				
	salines	15	15				
	teillagorry	18	18				
	Gallato	6					
	BMP			6			
ital	labarchede	12	15		15	15	0
HG	Cieutat	18	18		119	131,5	12,5
	delmas	18	18				
	Devaux	18	18				
	dongeux	15	15				
	ducournau	18	18				
	dumoulié	18	18				
	dumont	10					
	bmp		14				
					538	583,5	45,5

pour		actu	rentr	der	total	besoins	hs
4,4	SES Fricot	18	18		41	51	10
	barbaud	18	18				
	sarramagn	7					
	bmp			5			

19,61

		actu	rentr	der	total	besoins	hs
	math bauer	18	0		142	154	12
	campagnol	13	13				
	castets	9	0	9			
	cescutti	12	15				
	lesgourgue	12	12				
	rupert	18	18				
	terral	18	15				
	wicquart	15	15				
	orban	12	0				
	larrede	18	18				
	poste			18			
	bmp			9			

7,792

		actu	rentr	der	total	besoins	hs
	phy banos	16	18		108	120	12
	bur	18	18				
	darcos	15	15				
	lassalle	18	18				
	lasserre	15	15				
	perret	6		6			
	crabot	12		18			

10

		actu	rentr	der	total	besoins	hs
	SVT Artero	15	15		70	77	7
	Deveaux	18	18				
	Fayemendy	15	15				
	Loiacono	15	15				
	bayon	7		7			

9,091

		actu	rentr	der	total	besoins	hs
	arts cadilhon	18	18		18	21	3
	EPS Dubouchet	20	20		62	67	5
	Hastoy	20	20				
	Letort	20	20				
	bmp			2			

7,463

		actu	rentr	der	total	besoins	hs
	SI lamothe	18	18		45	55	10
	sablier	18	18				
	bmp			9			

18,18

		actu	rentr	der	total	besoins	hs
	STG cicolella	18	18		120	135,5	15,5
	pradel	9	0				
	schepp	0	0	18			
	diradourian	15	15				
	boulet	18	18				
	cazaia	18	18				
	garcia	18	18				
	fontespis	15	15				

11,44

		actu	rentr	der	total	besoins	hs
					1144	1264	120
	objectif				1144	1264	120

9,494

Conseil d'Administration du 10 février 2014 Motion présentée par les représentants des personnels d'enseignement et d'éducation- listes FSU et UNSA

Suite au conseil pédagogique et à la commission permanente, notre chef d'établissement nous demande de participer à la gestion de la pénurie en choisissant entre diverses possibilités.

Plusieurs pistes :

- Suppression du dédoublement d'histoire géographie TES et TL
- Mutualisation d'1 h de français en TPE de 1^{er}ES

Puis un choix à faire :

- Soit répartir les élèves de seconde de façon, si c'est possible, à avoir 2 classes non dédoublées
- Diminuer certains dédoublements dans certaines matières à certains niveaux
- Et en particulier la possibilité de ne dédoubler qu'une des 2 h d'AP en terminale.
- Restreindre le nombre de groupes dans certaines matières en imposant des choix - ou n'accordant pas tous les choix- à certains élèves.

La piste la moins pire nous paraît être de ne dédoubler qu'une des deux heures d'AP en terminale, car nous pensons qu'il vaut mieux privilégier l'enseignement disciplinaire plutôt que des enseignements qui servent souvent de variables d'ajustement dans les répartitions de service. Mais nous ne voulons pas être acteurs de la gestion de la pénurie.

La globalisation des horaires en langues vivantes sur chaque niveau ne permet pas de prévoir des groupes en LV2 allemand et en LV2 italien, ces enseignements doivent être pris aussi sur les horaires d'effectifs allégés et ce n'est pas normal

De la même façon, les horaires règlementaires ne suffisent pas pour mettre en place toutes les spécialités de terminale, ce qui oblige là encore à utiliser des heures prévues pour les effectifs allégés.

Nous revendiquons depuis maintenant plusieurs années de revenir à des horaires et des dédoublements règlementés nationalement et par discipline.

Nous avons noté l'an dernier une baisse du taux d'heures supplémentaires imposées à l'établissement ; ce taux augmente de nouveau pour la rentrée 2014, ce que nous déplorons.

Les situations qui à nos yeux posent les plus gros problèmes sont :

- **Effectifs en terminales S** : *les effectifs prévus nous permettront d'accueillir les élèves qui montent de première en terminale, mais pas les éventuels redoublants.*
- **SES** : *le Proviseur prévoit un BMP 5h et 10 HSA à partager entre deux enseignants !!!
Pour nous, il faut demander un BMP de 12h, ou au moins 9h*
- **SI** : *situation analogue, avec un BMP 9h et 10 HSA à partager entre deux enseignants !!!
Pour nous, il faut demander au moins un poste provisoire, à moins que le nombre d'élèves en première S-SI soit moins élevé que prévu (ce qui est possible à nos yeux)*
- **Sciences physiques** : *le Proviseur prévoit un poste et un BMP 6h, avec 12 HSA, mais ceci nous paraît sous évalué car il faudra ajouter les heures de maintenance informatique assurées l'an prochain par un professeur de physique.
Pour nous, il faut demander le poste, bien sûr, mais le BMP doit être d'au moins 12h*
- **EPS** : *le Proviseur prévoit un BMP 2h et 5 HSA pour 3 enseignants qui risquent de les refuser (et ils en ont le droit).
Pour nous, il faut demander de recevoir un complément de service d'au moins 4h*

- **Documentation** : le poste implanté sur l'établissement est occupé cette année par un professeur affecté à titre provisoire. De plus un seul poste ne suffit pas pour ouvrir le CDI toute la semaine, et le travail est bien lourd pour être assumé par un seul enseignant. Nous demandons qu'un second poste soit créé en documentation.

Deux autres situations méritent d'être précisées, car nous avons un petit désaccord avec notre chef d'établissement sur la façon dont sont implantés les postes dans l'établissement :

- **Math** : 8 postes sont implantés sur l'établissement, le Proviseur demande le maintien du poste libéré par un départ à la retraite et deux BMP de 9h chacun ainsi que 13 HSA. Trois enseignants sont à temps partiel, donc les 13 HSA devront être assumées par seulement 5 enseignants. Cela paraît faisable, mais seulement si les enseignants sont volontaires. Pour nous, il faut demander effectivement le maintien du poste, mais, si le Proviseur est contraint par le taux d'HSA imposé, nous ne le sommes pas et nous demandons d'augmenter le BMP à au moins 9h + 12h, afin de diminuer le nombre d'HSA
- **Anglais** : 5 postes sont implantés sur l'établissement, mais l'un d'eux est resté vacant au mouvement l'an dernier. Pour nous, le Proviseur demande le maintien de ce poste et la création d'un autre, et nous sommes d'accord. Le BMP 4h et les 11.5 HSA nous paraissent raisonnables

En résumé, les demandes de créations ou de maintien de postes en lettres, anglais, math, sciences physiques, ont notre agrément, mais il faudrait y rajouter un poste en documentation, et les demandes d'heures en BMP sont insuffisantes alors que les HSA prévues sont trop nombreuses. Il faudrait rajouter une vingtaine d'heures poste pour pouvoir assurer sereinement la rentrée.